



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024.

Conseillers en exercice : 33
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Novembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux Novembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT, Mickael ECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à M. Paul CARRERE
Mme Rose-Marie ABRAHAM à Mme Isabelle CANTEGREIL
Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
Mme Véronique CARRERE à M. Yannick VILLATORO
Mme Nacira LAROUSSE à Mme Anaïs BAREYT
M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN

Point 04 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.99.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2024.



Point 04 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.99.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, comme chaque année à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Commune, un certain nombre de subventions sont votées en faveur des associations.

Une enveloppe budgétaire de 390.000 € a été prévue à cet effet dont 381 591,50 € ont déjà été attribués.

Une réserve budgétaire de 8.408,50 € est donc encore disponible, sur demande complémentaire et après délibération, pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial de la Commune.

Suite à 3 demandes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser exceptionnellement sur 2024 une deuxième subvention au CAM Boxe de 500 € pour soutenir le club pour sa participation à la journée Boxe assaut, la première subvention de 500 € étant une participation au gala de boxe.

Il propose également d'accompagner la demande tardive de l'association la Boule d'Or Morcenaïse en leur versant une subvention de 200 €.

Enfin, pour accompagner le club de karaté pour des déplacements de licenciés à des championnats de France éloignés, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 500 €.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 500 € au CAM Boxe

.DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au CAM Karaté

.DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association la Boule d'Or Morcenaïse

.AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant le paiement de ces subventions

.DIT que les crédits prévus au Budget Primitif 2024 sont suffisants

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 28/11/2024.

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM - Compta

Le Maire,
Paul CARRERE.

